EKI TRAIL de la Frange Verte
1ème ÉDITION – DIMANCHE 11 AVRIL 2027 à 10h

RÈGLEMENT

Article 1 : Présentation de l'épreuve

A/ L'épreuve consiste en un relais effectué par 6 athlètes sur la distance du marathon, soit 42,195 kilomètres environ . Départ à 10h.
1er relais = 5 km, 2ème = 10 km, 3ème = 5 km, 4ème = 10 km, 5ème = 5 km et 6ème = 7,195 km. Le délai maximum pour cette épreuve est fixé à 7h00.

L'EKI TRAIL de la Frange Verte est une épreuve officielle de la Fédération Française d'Athlétisme. Elle se déroule en conformité avec la réglementation 2026/2027 des courses et des manifestations hors stade.

B/ 2 Courses enfants :

- Parcours trail de 2400 mètres avec 100 mètres de dénivelé positif pour U14 et U16 (années de naissance : de 2012 à 2015)
- Parcours de 600 mètres pour U12 (années de naissance de 2016 et 2017) Départ à 11h30.
- Parcours de 1000 mètres pour U10 (années de naissance de 2018 à 2020) Départ à 11h45.

Article 2 : Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s, à partir de la catégorie CADET. Les concurrent(e)s doivent donc être né(e)s en 2011 ou avant.

B / Participants
Tous les concurrents doivent présenter l'un des justificatifs suivants :

- Une licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running** délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences autres que FFA ne sont pas acceptées.
- Un n° de **Pass Prévention Santé (PPS)** délivré via la plateforme dédiée de la FFA, valable à la date de l'épreuve. Le PPS est accessible au tarif de 5 € sur le site de la FFA (https://pps.athle.fr/) et valable 12 mois.

En complément, les participant(e)s mineur(e)s doivent fournir une **autorisation parentale** (en annexe) datée et signée.

C / Pour tous les concurrents
Les concurrent(e)s dont le dossier ne sera pas complet et validé le jour de l'épreuve ne pourront pas prendre part à la course et ne pourront prétendre à aucun remboursement.

D / Participants aux Courses Enfants
Les participant(e)s aux Courses Enfants ne sont pas tenu(e)s de fournir une licence ni un PPS/QS.

E / Justificatif d'identité
Un justificatif d'identité sera demandé à chaque inscrit(e) lors du retrait des dossards.

F / Transmission des justificatifs
Il est **obligatoire** de déposer en ligne son justificatif de santé (numéro de PPS ou licence) **avant le 9 avril 2027 à 18h00**.

Article 3 : Inscriptions

Dans un souci de bien vous recevoir, les inscriptions sont limitées à 200 équipes.

La composition des équipes devra être effectuée en ligne sur la plateforme d'inscription au plus tard et dans la limite des places disponibles, le vendredi 9 avril à 18h00.

Article 4 : Tarifs inscription

- **12 € / personne soit 72 € / équipe jusqu'au 28 février 2027 puis 14 € / personne soit 84 € / équipe à partir du 1 mars 2027**
- **2 € / personne pour le trail U14 et U16**
- **0 € / personne pour les courses enfants U10 et U12**

** Ces tarifs ne tiennent pas compte des frais d'inscription liés à l'utilisation de la plateforme en ligne.*

Votre inscription à l'EKI TRAIL de la Frange Verte comprend :

- Le dossard et la participation à l'épreuve
- Lot coureur
- Le chronométrage officiel réalisé par une puce électronique
- Le ravitaillement
- La sécurité et les secours

Article 5 : Parcours

Distance : 42,195 kilomètres environ.
Le circuit se compose d'une boucle de 5 km qui devra être effectuée une ou deux fois selon le rang de l'athlète dans le relais. Le dernier relayeur effectue une boucle supplémentaire de 2,195 km. Parcours fléché.

La barrière horaire est fixée à 7h soit une arrivée avant 17h.

Un témoin matérialisé par une puce électronique devra être emporté par le(a) premier (ère) relayeur (euse) puis transmis à la fin de parcours à son (a) coéquipier (ère) dans l'ordre des dossards. Le passage du témoin devra être effectué dans la zone de transmission située entre la ligne de départ/arrivée et les 50 mètres suivants.

Engagement éco-responsable :

- **Respect strict des sentiers**. Il est interdit de couper les chemins ou de sortir du tracé balisé afin de limiter l'érosion des sols et le piétinement de la flore fragile.
- **Zéro déchet dans la nature**. Chaque participant(e) doit conserver tous ses emballages (gels, barres, papiers…) sur lui/elle jusqu'aux zones de propreté situées sur le ravitaillement. Tout jet volontaire hors de ces zones entraîne une mise hors course.
- **Absence de gobelets jetables.** Les participant(e)s doivent obligatoirement se munir de leur propre contenant (écocup, flasque ou poche à eau) pour se ravitailler en liquide
- **Mobilité durable**. L'organisation encourage vivement les participants et accompagnateurs à privilégier le covoiturage, les transports en commun ou les mobilités douces pour se rendre sur le lieu de l'événement.

  Tramway : Ligne A, arrêt *Auguste Delaune* (puis 10 minutes de marche vers le parc)

  Bus : Ligne C3, arrêt *Le Village*.

Article 6 : Départ

Le départ aura lieu à **10h00 La Frange Verte, parc Robert Buisson 38130 ECHIROLLES**. L'arrivée sera jugée au même endroit.

Article 7 : Équipe

- **Un athlète licencié(e) ou non licencié(e) ne peut faire partie que d'une seule équipe**. En cas de participation d'un athlète à plusieurs relais dans une même équipe ou dans des équipes différentes, les équipes en cause seraient immédiatement disqualifiées.
- Pour participer au classement « **MIXTE** », l'équipe doit se composer obligatoirement de trois féminines minimum.
- Classement Entreprise (6 participant(e)s de la même entreprise)

Article 8 : Ravitaillement

Un ravitaillement sera présent à l'arrivée situé à proximité du départ/arrivée.
Attention, dans le but évident de réduire l'utilisation de matériel à usage unique, ainsi que la quantité de déchets, chaque participant devra disposer de son propre gobelet réutilisable. Aucun gobelet ne sera mis à disposition sur les points de ravitaillement.

Article 9 : Matériel

- Tenue et chaussures adaptées à la pratique du trail
- Bâtons autorisés mais doivent être tenus dans la main par le milieu lors du départ ou repliés pour les bâtons télescopiques
- Pas de matériel obligatoire à l'exception du gobelet réutilisable

Article 10 : Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système de puce électronique.

Article 11 : Sécurité

La responsabilité médicale sera assurée par des médecins et une association de secouristes. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout accompagnement d'un(e) participant(e) à pied ou en vélo est formellement interdit. Il est également interdit d'être accompagné avec un animal.

Article 12 : Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer selon les créneaux suivants :

- **Le vendredi 9 et samedi 10 avril 2027 de 10h à 19h chez notre partenaire ???**
- **Le dimanche 11 avril 2027** entre **8h00 et 9h30** à la Frange Verte

Attention, pour retirer son dossard, le dossier de l'équipe complète devra avoir été fourni en ligne, avant le vendredi 9 avril à 8h00 : licence / PPS / QS valable pour chacun des membres de l'équipe + autorisation parentale pour les mineurs.

Article 13 : Dossard et n° dossard

Le dossard doit être entièrement visible, porté devant et correctement attaché par des épingles. Mesure impérative pour pouvoir accéder au sas de départ. Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation. **Prévoir 4 épingles par coureur**. Les dossards sont numérotés de 1 à 6 et doivent être portés dans l'ordre des relais.

Article 14 : Classement et récompenses

Les équipes seront récompensées de la façon suivante à 15h :

Classement	Catégorie	1ère équipe	2ème équipe	3ème équipe
SCRATCH	Masculin	x	x	x
SCRATCH	Féminin	x	x	x
SCRATCH	Féminin	x	x	x
SCRATCH	Entreprise	x	x	x
SCRATCH	Temps course équipe + animation	x	x	x

Seules les équipes présentes à la remise des prix pourront avoir leurs récompenses.

Article 15 : Assurances

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit à une assurance couvrant les **conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile** auprès de la MACIF, celle de ses préposés et de tous les participants de l'EKI TRAIL de la Frange Verte.

Article 16 : Protection des données

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit de nous l'écrire en nous indiquant vos noms, prénoms et adresse.

Article 17 : Cession du droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 18 : Modifications, neutralisation ou annulation

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 19 : Acceptation du règlement

La participation à l'EKI TRAIL de la Frange Verte implique l'acceptation expresse par chaque concurrent(e) du règlement. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète (du relais choisi) avant de passer le relais ou de franchir la ligne d'arrivée. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe.

Les organisateurs de l'ALE vous souhaitent une très belle course !